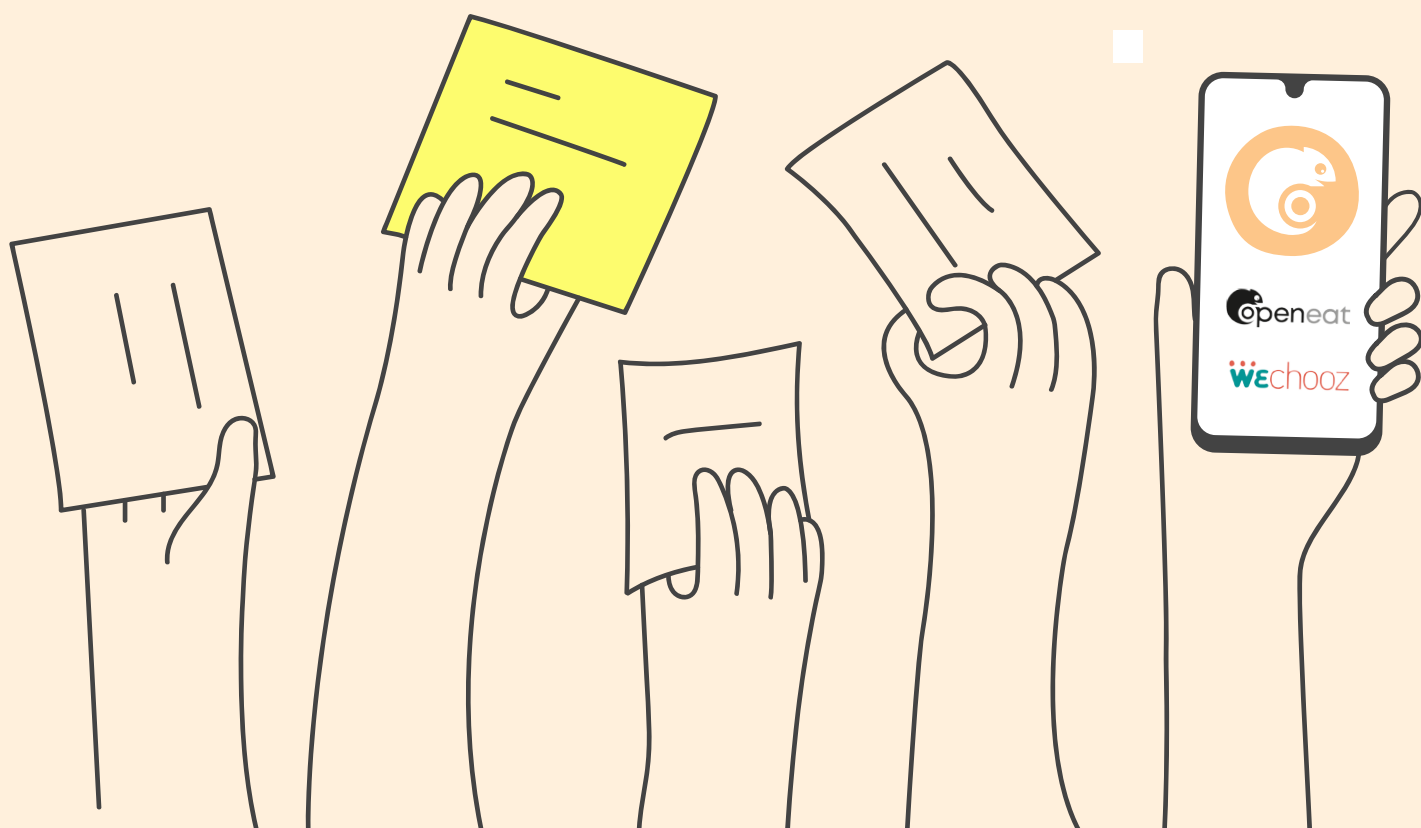




Élections CSE 2023

Le programme parfait

pour être (ré)élu



L'été touche à sa fin et les élections arrivent à grande vitesse pour une majorité des CSE (Comité Social et Économique). Que vous soyez un nouveau candidat ou un membre du CSE sortant, il est donc temps de préparer votre campagne.

Pour vous aider à dessiner le programme idéal et à proposer aux salariés de votre entreprise des actions qui feront la différence pour eux, Openeat a réalisé avec WeChooz un outil pratique qui vous guidera tout au long de cette démarche.

Notre objectif ? Vous aider à susciter l'adhésion de tous les salariés à l'occasion des élections.

Alors au boulot !

Présentation Openeat & WeChooz	02
Fonctionnement du CSE : on fait le point	03
L'élection du CSE en 8 étapes	06
Nos recommandations pour un programme qui tue !	08



Chez **Openeat**, nous sommes convaincus que les titres restaurant (et tous les avantages salariaux) ne se regarderont plus de la même manière que celle qui s'est imposée depuis 60 ans... Celle où la règle était la fabrication d'un support de paiement dédié pour garantir le bon usage du droit accordé par l'entreprise ou le CSE.

Les temps ont changé : le pouvoir d'achat est en berne et la planète impose plus de bonnes pratiques de notre part. Nous ouvrons donc une nouvelle voie en nous appuyant sur des solutions modernes, plus agiles et plus sobres, pour supprimer le support de paiement (la carte bancaire suffit) et arrêter d'imposer un prépaiement de la part du salarié pour lui rendre la maîtrise totale de son pouvoir d'achat.



Catherine Coupet
Co-fondatrice & CEO d'Openeat



Max Godet
Directeur Général de Wechooz

Wechooz est une legaltech dont la mission est de simplifier le dialogue social dans les entreprises et les associations via la technologie. Notre solution principale simplifie les élections du CSE, grâce à une plateforme de gestion de projet, un accompagnement juridique complet, et une solution de vote électronique sécurisée.

Le Comité Social et Économique (CSE) est une instance représentative du personnel mise en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés, dès lors que cet effectif est atteint pendant 12 mois consécutifs (C. trav., art. L. 2311-2). Sa composition, ses missions et, plus largement, son fonctionnement dépendent de l'effectif de l'entreprise dans laquelle il est instauré.

Contenu rédigé par Wechooz

Quelle est la composition du CSE ?

Le CSE est composé :

- ✓ De l'**employeur**, ou de son représentant, qui en assure la présidence (C. trav., art. L. 2315-23) ;
- ✓ De la **délégation du personnel**, composée d'un nombre égal de titulaires et de suppléants, élus par les salariés de l'entreprise en principe pour une durée de 4 ans (C. trav., art. L. 2314-1) ;
- ✓ Des **représentants syndicaux désignés au CSE** (C. trav., art. L. 2314-2 et L. 2143-22).

Remarque : Un référent en matière de **lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** sera désigné par le CSE parmi ses membres.



Quelles sont les attributions du CSE ?

Les attributions des CSE de moins de 50 salariés

(attributions dites « réduites »)

- ✓ Le CSE a pour rôle de **présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives** relatives aux salaires, à l'application des dispositions légales et autres dispositions conventionnelles (C. trav., art. L. 2312-5) ;
- ✓ Il contribue à **promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail**. De ce fait, il dispose d'un accès aux documents et registres obligatoires tenus par l'employeur sur ces sujets (exemples : DUERP, registre des dangers graves et imminents) (C. trav., art. R. 2312-3) ;
- ✓ Les membres du CSE disposent également d'un **droit d'alerte**, notamment en cas d'atteinte aux droits des personnes ou de danger grave et imminent (C. trav., art. L. 2312-5, L. 2312-59 et -60) ;
- ✓ Le CSE est **consulté ponctuellement** dans des cas identifiés par la loi, par exemple sur des sujets ayant trait à la santé et à la sécurité, en cas de licenciement collectif pour motif économique (C. trav., art. L. 1233-8), sur le reclassement d'un salarié inapte (C. trav., art. L. 1226-2 et -10) ou encore en matière de congés payés (C. trav., art. L. 3141-16).

Les attributions des CSE d'au moins 50 salariés

(attributions dites « élargies »)

En plus des attributions précitées, ces CSE seront dotés d'attributions plus larges.

- ✓ Le CSE est **consulté sur de plus nombreux sujets ponctuels**. Le Code du travail prévoit à cet égard une liste de divers sujets de consultation obligatoires (C. trav. art. L. 2312-37 à L. 2312-58) et institue une obligation générale de consultation au titre de la marche générale de l'entreprise (C. trav., art. L. 2312-8). D'autres sujets de consultations sont visés par la loi notamment en matière de formation ou de durée du travail par exemple ;
- ✓ Le CSE devra rendre des avis dans le cadre des **informations-consultations dites « récurrentes »**, notamment au titre de la situation économique et financière de l'entreprise (C. trav., art. L. 2312-17). Sauf accord collectif, ces consultations seront annuelles ;
- ✓ Le CSE disposera d'attributions plus larges en matière de santé et de sécurité et aura en outre un **droit d'alerte économique et un droit d'alerte sociale**.



Quels sont les moyens du CSE ?

1. Les moyens communs à tous les CSE

- ✓ Les membres du CSE ont un **droit de circuler librement**, au sein et en dehors de l'entreprise, afin d'assurer leurs fonctions (C. trav., art. L. 2315-14) ;
- ✓ Un **crédit d'heures de délégation** est alloué aux titulaires du CSE, mensuellement et individuellement, leur permettant d'exercer leurs missions pendant leur temps de travail sans subir de perte de rémunération (C. trav., art. L. 2315-7 à L. 2315-13) ;
- ✓ Tous les membres du CSE bénéficient d'une **formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail** d'une durée minimale de 5 jours lors de leur 1er mandat (C. trav., art. L. 2315-18) ;
- ✓ Le CSE peut porter à la connaissance des salariés certaines informations par le biais d'un **panneau d'affichage** qui leur est réservé au sein des locaux de l'entreprise (C. trav., art. L. 2315-15).

2. Les moyens spécifiques des CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- ✓ Un **local est mis à disposition** du CSE afin de lui permettre de se réunir (C. trav., art. L. 2315-20).

3. Les moyens spécifiques des CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés

- ✓ Les moyens des CSE des entreprises d'au moins 50 salariés sont plus étoffés dans la mesure où ils sont dotés de la **personnalité civile**, ce qui leur permet notamment de gérer un patrimoine propre (C. trav. art. L. 2315-23 al. 1) ;
- ✓ À cet égard, le CSE dispose de moyens financiers puisqu'il a deux budgets distincts (C. trav., art. L. 2315-61) :
 - Un **budget de fonctionnement** destiné à couvrir les dépenses engagées pour son fonctionnement et pour l'exercice de ses attributions économiques et professionnelles ;
 - Un **budget dédié aux activités sociales et culturelles (ASC)** dont bénéficieront les salariés de l'entreprise.
- ✓ Le CSE disposera dans ces entreprises d'un **local aménagé avec le matériel nécessaire** à l'exercice de ses fonctions (C. trav., art. L. 2315-25) dans lequel il pourra notamment organiser des réunions d'information (C. trav. art. L. 2315-26) ;
- ✓ En plus de celle en matière de santé et sécurité, lorsqu'ils sont élus pour la 1ère fois, les élus du CSE bénéficient d'une **formation économique d'une durée maximale de 5 jours** (C. trav., art. L. 2315-63) ;
- ✓ Le CSE peut **recourir à des experts** dans l'exercice de ses missions. Les conditions et modalités de recours à l'expert ainsi que le financement par l'employeur de ces expertises sont encadrés par la loi (C. trav., art. L. 2315-78 à L. 2315-95).

L'élection du CSE

en 8 étapes

L'organisation d'une élection du CSE comporte un certain nombre d'étapes à respecter afin de préparer, organiser, puis procéder au scrutin.

Contenu rédigé par Wechooz

01 Informer de l'organisation d'une élection du CSE

Au plus tôt 90 jours avant la tenue du premier tour, **l'employeur doit informer son personnel** de l'organisation prochaine des élections (C. trav., art. L. 2314-4). Simultanément, il invitera à **la réunion de négociation du protocole d'accord préélectoral (PAP)** et informera de la possibilité de présenter des candidats :

- Par LRAR, les syndicats représentatifs dans le périmètre de l'élection, ceux ayant constitué une section syndicale ou ceux affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel ;
- Par affichage, les organisations syndicales qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement concerné.

02 Réunion(s) de négociation du PAP

La réunion de négociation du **Protocole d'Accord Préélectoral (PAP)** doit se tenir au plus tôt 15 jours après réception de l'invitation par les syndicats (C. trav., art. L. 2314-5). Le PAP permettra de déterminer les modalités de l'élection (C. trav., art. L. 2314-28). En cas d'échec des négociations du PAP, l'employeur les fixera seul dans le cadre d'une décision unilatérale (DUE).

03 Information des salariés & Publication de la liste électorale

L'employeur doit porter à la connaissance du personnel **les modalités d'organisation des élections ainsi que la liste électorale**.



04 Dépôt & Publicité des candidatures

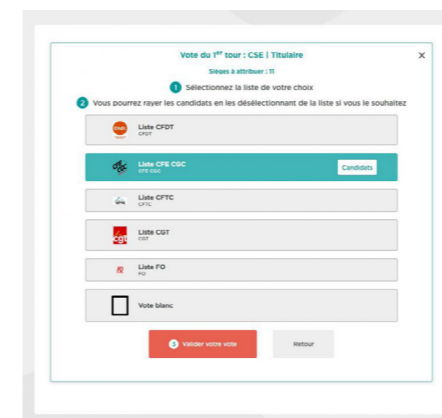
Les listes de candidatures seront déposées et publiées selon les conditions prévues dans le PAP ou dans la DUE, étant précisé qu'au premier tour, seules les listes syndicales sont autorisées (C. trav., art. L. 2314-29).

05 Désigner les membres du bureau de vote & Sceller les urnes

Il conviendra de désigner le ou les **bureaux de vote**, responsable(s) de la régularité des opérations électorales, du dépouillement, de la proclamation des résultats et de l'élaboration du procès-verbal des élections. **Préalablement au début du vote**, les membres du bureau devront **sceller les urnes**.

06 Déroulement du premier tour

Les électeurs voteront pour les listes et candidats de leur choix au cours du premier tour de scrutin. Le vote blanc sera possible.



07 Proclamation des résultats & Organisation d'un second tour (éventuel)

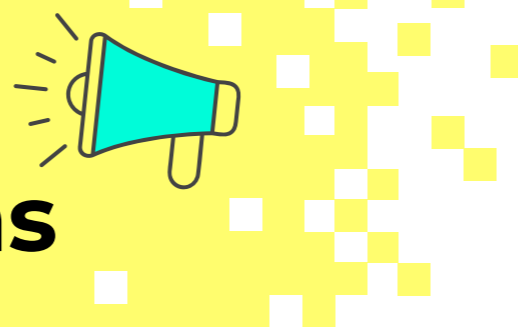
Une fois le voté terminé, le **bureau de vote procédera au dépouillement**. Si le quorum est atteint, des sièges pourront être attribués. En revanche, **si le quorum n'est pas atteint ou s'il reste des sièges vacants, un second tour sera organisé** dans un délai maximal de 15 jours (C. trav., art. L. 2314-29). Pour le second tour, les candidatures seront libres (pas de monopole syndical). À l'issue de chaque tour, **les membres du bureau rédigeront les procès-verbaux et proclameront les résultats**.

08 Adresser les documents à l'administration

Au terme du second tour, **l'employeur transmettra les CERFA dans les 15 jours** au CTEP et le cas échéant à chaque syndicat ayant présenté une liste et/ou ayant participé à la négociation du PAP (C. trav., art. R. 2314-22). En cas de carence totale, il devra, en outre :

- Porter le procès verbal à la connaissance des salariés ;
- Transmettre une copie du procès-verbal à l'inspecteur du travail dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception.





Nos recommandations

pour un programme qui tue !

Maintenant que vous avez bien compris les missions et attributions du CSE, ainsi que les étapes à suivre tout au long de l'élection, nous vous avons concocté quelques recommandations pour être sûr de proposer un programme qui a la côte et de garantir l'approbation des salariés. Et pour aller plus loin, on vous propose également une liste (non exhaustive) de solutions qui pourront répondre à vos besoins.

Protéger le pouvoir d'achat

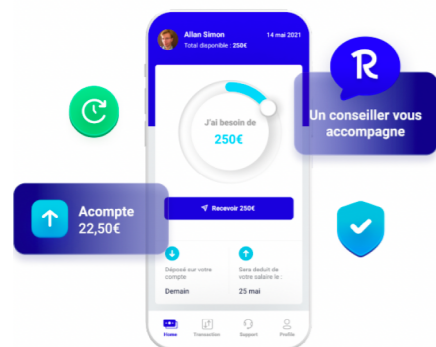
476€

Selon cette même enquête, il manque 476€ par mois aux français pour pouvoir vivre de façon confortable.

Entre la crise sanitaire et l'inflation qui s'est installée de façon abrupte ces derniers temps, le pouvoir d'achat n'a jamais autant manqué aux français. En effet, une étude effectuée en février a montré que l'année 2022 a déstabilisé les finances de 74% des français.

Alors, en tant que CSE, optez pour des actions concrètes qui auront un vrai impact dans la vie (et le portefeuille) des salariés de votre entreprise.

Rosalý est une plateforme qui permet aux salariés d'accéder à une partie de leur rémunération avant la fin du mois, au travers d'un acompte sur salaire. En 1 seul clic, ils peuvent ainsi demander à leur employeur de leur verser une partie du salaire qui leur est dû au moment de la demande, évitant ainsi les fins de mois pénibles. **Particulièrement utile dans un contexte où 55% des Français sont incapables de répondre à une dépense imprévue d'un montant de 500€.**



Pour en finir avec le modèle rigide des titres restaurant classiques, qui oblige les salariés à payer une partie de leur avantage en début de mois, **Openeat** vous présente le **titre restaurant sans prélèvement pour les collaborateurs.**

- ✓ Plus de prélèvement sur salaire : les salariés sont remboursés en fonction de leurs dépenses réelles ;
- ✓ Une appli et c'est tout : les salariés paient avec leur carte bancaire habituelle et sont remboursés en moins de 48h ;
- ✓ Un titre restaurant qui rembourse vos dépenses dans tous les commerces alimentaires de France : finis les refus restaurateur qui empêchent de profiter pleinement de son avantage.



Améliorer la santé et le bien-être

Voici l'une des principales missions d'un CSE ! Que ce soit au niveau physique ou mental, vous êtes en partie responsable de la santé et du bien-être des salariés de votre entreprise. Et bien sûr, qui dit bien-être au travail, dit également productivité, engagement et cohésion !

Alors la réponse nous vient comme une évidence : proposez dans votre programme électoral une participation à un abonnement sportif ou bien-être !

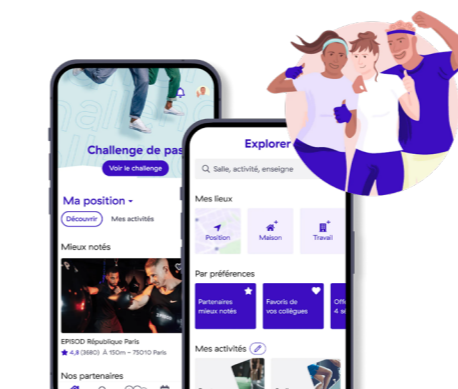


Les arguments qui vont vous convaincre ?

18% des français pensent que le sport permet de se rapprocher de sa hiérarchie

77% d'entre eux pensent que le sport permet de remotiver les équipes au travail

La méditation permet de diminuer les risques de rechutes de dépression nerveuse jusqu'à 50%.



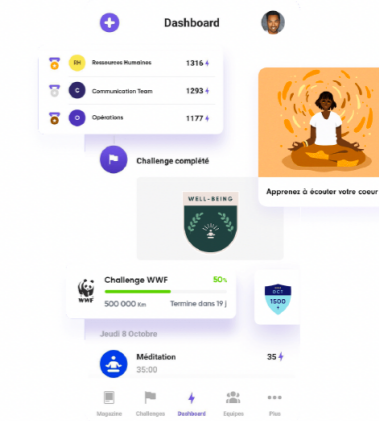
Gymlib est la référence en matière d'abonnement sportif en France. Cette plateforme permet aux entreprises de prendre soin de la santé de leurs collaborateurs en leur offrant la possibilité d'effectuer plusieurs séances de sport, en fonction de l'abonnement choisi. Yoga, cycling, boxe, natation... Ils y trouveront forcément leur bonheur ! **Il s'agit donc d'une excellente proposition pour booster votre programme, quand 58% des collaborateurs désirent investir dans leur santé physique au travail.**



United Heroes est à la fois une solution sport et bien-être, qui propose des conseils de spécialistes

en matière d'activité physique, nutrition, sommeil, gestion de stress... Et également des défis au quotidien, des vidéos de coaching et un dashboard pour suivre son activité.

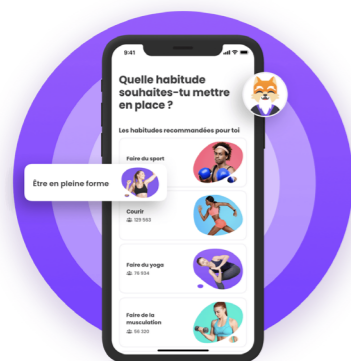
+ Petit bonus : avec United Heroes, vous pouvez proposer des événements sportifs organisés par des spécialistes dans vos locaux. Non négligeable quand on sait que le sport favorise l'esprit d'équipe : grâce au sport, **80% des salariés bénéficient d'une meilleure relation avec leurs collègues !**



Privilégier de bonnes conditions de travail

Vous rêvez d'une société où tout le monde a le sourire au travail ? Ce serait en effet très agréable. Si cela part des actions mises en place par l'employeur, les CSE ont également leur mot à dire !

De fait, les élus doivent veiller aux bonnes conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés. Et cela passe notamment par la **prévention** et par une **recherche continue de perfectionnement**. Naturellement, vous devez analyser plusieurs facteurs, tels que l'aménagement du bureau d'un point de vue ergonomique et social, la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles... La liste est longue, mais **voici trois solutions qui vous donneront un gros coup de pouce !**



On vous présente **Goalmap**, une plateforme qui prend en compte la **santé physique et mentale des salariés**



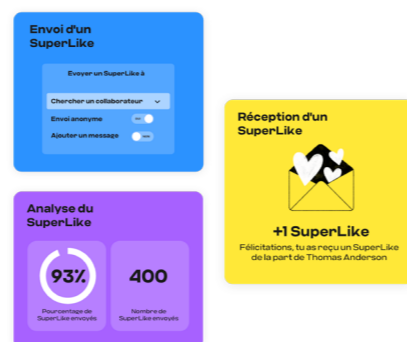
à travers des formations et des séances de coaching, qui touchent à des sujets tels que la gestion du stress, la sécurité au travail, l'organisation de son emploi du temps...

+ Petit bonus : avec Goalmap, il est tout à fait possible d'organiser des séances de massage au bureau, par exemple.

Supermood

Et si vous demandiez aux salariés leur avis ? Cela semble évident, mais très peu d'entreprises optent pour cette démarche.

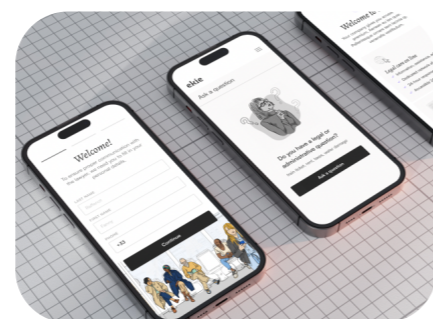
Voici un outil super héros qui vous fera gagner des points : **Supermood**, une **plateforme d'engagement collaborateur**. Leur mission ? **Faire en sorte que les salariés se sentent écoutés, compris et valorisés**. Rien de mieux pour moderniser votre entreprise et fidéliser les salariés !



ekie

Si vous avez envie de proposer des solutions utiles et concrètes, pensez à l'accompagnement juridique, pour aider les salariés à résoudre leurs problèmes personnels et, en conséquence, à retrouver la sérénité dans leur vie quotidienne et professionnelle.

Ekie propose la **première application de legal care**. Sa mission est de **fournir les outils nécessaires aux collaborateurs pour gérer tous les pépins juridiques, administratifs et fiscaux qui parasitent leurs esprits**.



Proposer des avantages sociaux et culturels

Votre rôle de CSE passe aussi par la mise à disposition des **meilleurs offres et avantages sociaux et culturels**. Et c'est bien connu, les salariés adorent profiter de billets moins chers, par exemple. Alors ne négligez pas ces avantages très plébiscités par les CSE depuis quelques années. Pour sortir des sentiers battus en matière d'avantages sociaux et culturels, on vous propose des solutions vraiment out of the box !

80%

des CSE ont mis en place une subvention pour les activités sociales et culturelles en 2021



Les **activités manuelles** sont très tendance depuis quelques années.. Et c'est une excellente nouvelle pour notre santé !



Pour aider les salariés de votre entreprise à développer leur créativité et à lâcher prise, **Wecandoo** vous propose des **ateliers d'artisanat pour tous les goûts et partout en France**. Une solution avec une offre très originale qui va des classiques ateliers de peinture jusqu'à l'apiculture ou encore le brassage de bière. De quoi occuper son temps libre !

3 français sur 4 affirment pratiquer au moins une activité créative



Pourquoi choisir entre un abonnement Disney+ ou Spotify quand on peut proposer les deux et plus encore ?

Freemiumplay est **LA solution** qu'il faut avoir dans son programme électoral ! Simple, pratique et très complète, cette **e-carte cadeau 100% loisirs numériques** permettra aux salariés de choisir parmi les plateformes qui leur seront vraiment utiles. Et non, ça n'inclut pas simplement des plateformes de streaming...

L'offre est très diversifiée et les amateurs de méditation ou encore de formations en ligne s'y retrouveront forcément. Playstation, Deezer, Petit BamBou ou encore Babbel sont quelques exemples de partenaires que vous trouverez sur la plateforme, qui est également éligible Culture. Ça fait envie, non ?



Ahhh, quelle joie de financer une partie de son canapé avec l'aide de son entreprise... Ou encore de se faire plaisir en remplaçant ses vieilles baskets ! En effet, impossible de parler

avantages sociaux sans parler carte cadeau... Et pour être sûrs de faire plaisir, choisissez **illicado**, la **carte cadeau acceptée dans les plus grandes enseignes !**

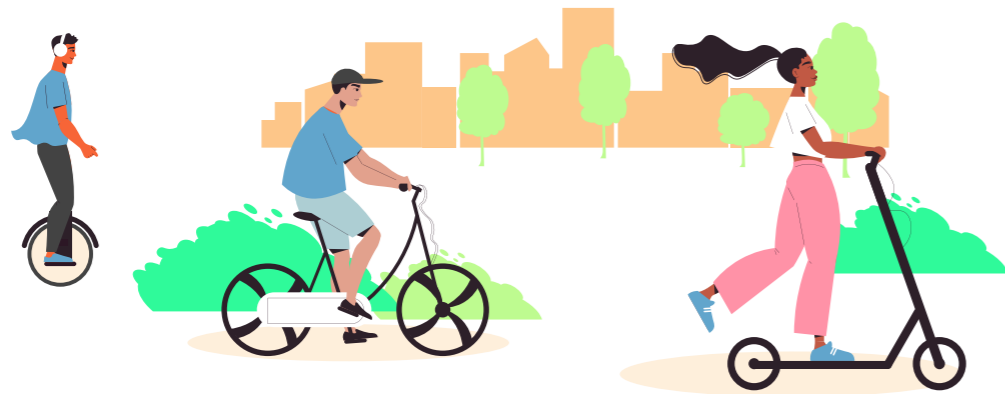
Penser au volet écoresponsabilité

Pour ceux qui pensent que l'écoresponsabilité ne trouve pas sa place dans un programme de CSE... You got it wrong ! Ce serait en effet dommage de passer à côté d'une **excellente opportunité** comme celle-ci, qui peut vraiment **ajouter du peps à votre programme électoral**.

Vous n'y croyez toujours pas ? Alors, préparez-vous à être bouche bée :

- ✓ Pour 58% des salariés, la RSE est un critère important au moment de choisir un travail ;
- ✓ 55% des salariés sont même prêts à choisir une entreprise qui leur offre un salaire moins élevé si elle est socialement engagée.

Ça y est, vous avez compris le vrai enjeu de la RSE ?



La mobilité

Le levier le plus évident pour mettre en place une démarche RSE en entreprise ? **La mobilité !**

Et pourtant les salariés sont probablement fatigués de prendre les transports en commun tous les jours... **Alors pourquoi pas laisser le choix à chacun en ce qui concerne leur forfait mobilité ?**

Par exemple, le vélo devient de plus en plus apprécié par les salariés français, sachant que parmi eux, 8% se rend au travail à vélo au moins une fois par semaine. **Et oui, le vélo, c'est l'avenir !**

8%

des salariés se rendent au travail à vélo au moins une fois par semaine

Treegr

Treegr propose une **solution d'avantages éco-responsables** pour les CSE. Les salariés bénéficient de **réductions commerciales sur leurs achats** du quotidien sur des centaines de marques engagées pour la transition écologique et sociétale.



Les actions sociales

Si l'innovation est au centre de votre programme, pensez à mettre en place des **actions sociales**, qui plairont aux 73% de salariés français qui se disent déçus car leur entreprise ne propose pas de façons de s'engager. Il s'agit d'une très **bonne opportunité pour vous démarquer**, puisque malgré le besoin éprouvé par les collaborateurs, très peu d'entreprises mettent en place des stratégies réelles concernant ce sujet. Alors ne perdez pas de temps, investissez dans la RSE élevée à un niveau supérieur !

73%

de salariés français se disent déçus car leur entreprise ne propose pas de façons de s'engager.



On vous présente **Day One**, la plateforme qui vous permettra de proposer des **activités solidaires aux salariés de votre entreprise**. Via Day One, ils pourront **choisir les missions qui leur tiennent à cœur**, parmi différentes thématiques, à distance ou sur place, avec une durée plus ou moins longue... Et bien sûr, vous pouvez également **organiser des événements de team building solidaires**.



Prévoir des moments pour la cohésion d'entreprise

Les meilleurs souvenirs d'équipe se font souvent lors de la soirée annuelle de l'entreprise... Qui n'est pas d'accord ? De plus, soyons honnêtes : **les salariés attendent ça de leur CSE !** Donc, si vous ne voulez pas les décevoir, commencez tout de suite à réfléchir à votre liste de cocktails ou plutôt au défi sportif que vous allez organiser à la fin de l'année. **Et parce qu'on adore joindre l'utile à l'agréable, vous pouvez évidemment profiter de quelques uns des avantages proposés auparavant pour organiser des événements de team building qui ont la côte !**





Ce petit guide vous a été partagé par **Openeat**,
le **titre restaurant** qui redonne du **pouvoir d'achat** à vos salariés.

